

Monsieur le Maire
Commune d'ARLES
Hôtel de Ville, 13200, ARLES

Le 13 Novembre 2019

Objet : Projet de complexe casinotier

Monsieur le Maire,

Par lettre du 28 Octobre 2019, je vous transmettais une note de réflexion sur votre projet de complexe casinotier, et je vous demandais d'accepter de surseoir à la mise en œuvre de la délibération du conseil municipal du 16 Octobre 2019. Je vous invitais à organiser au plus vite une concertation publique et sincère sur ce projet avant d'y donner suite, afin de tenir compte de l'avis des arlésiens.

Vous n'avez pas jugé utile de me répondre, et j'ai constaté que vous avez lancé l'appel d'offres pour la concession de service public du complexe casinotier dès le 23 Octobre, publiée au BOAMP le 25 octobre.

Je vous prie de trouver en PJ une note d'analyse des documents de cet appel d'offres.

Je note plusieurs incohérences ou insuffisances dans ces documents.

Sur le fond :

Le stationnement, la sécurité, l'archéologie, les dessertes en transports ou en modes doux, sont des questions importantes, traitées avec légèreté ou ignorées. A la lecture des documents programmatiques, dont certains datent de 2014, je note que le quartier de Trinquetaille sera gravement impacté par une mise en service du complexe casinotier que vous projetez, si préalablement de nombreux investissements ne sont pas réalisés. Une concertation sincère sur le « vrai » projet, au moins dans ce quartier, me paraît indispensable avant d'engager la commune dans sa réalisation.

Sur la forme :

Les modalités de cet appel d'offres comportent des aspects étranges, et je souhaite que soit évitée la possibilité qu'il n'y ait qu'une seule réponse à la consultation, si vous décidez de la maintenir.

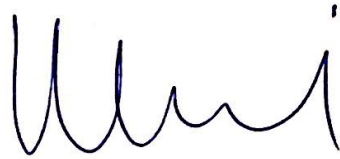
Je vous demande de prendre connaissance avec attention de mes observations ci jointes, car l'intérêt général et celui de la commune peuvent être lésés.

Je vous demande, Monsieur le Maire, même si vous restez décidé à lancer cet appel d'offres sans concertations et sans réflexion professionnelle, de l'arrêter dans sa forme actuelle, dans l'intérêt de la commune.

Cela vous est possible d'ici le terme de remise des offres que vous avez fixé au 2 décembre 2019. Vous pouvez le faire en application du code des marchés publics en déclarant cette procédure « sans suite, pour motif d'intérêt général ». En effet, par référence à la jurisprudence, la rédaction des documents de l'appel d'offres comporte des incertitudes porteuses de risques et susceptibles d'affecter la consultation et de l'entacher d'irrégularité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Très cordialement,



Monica MICHEL



monica-michel-arles2020.fr

 MonicaMichel2020  Monica_Michel_2020  MonicaArles2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15 ET 22 MARS 2020